

# Commission Habitat & Urbanisme

## COMPTE RENDU N°03/2020

18/09/2020 | 18H30 | Salle du Tribunal

Réunion organisée par	Agnès MASCHINO, Vice-présidente
Type de réunion	Commission
Animateur	Jérôme END, Président  Agnès MASCHINO, Vice-Présidente
Secrétaire	Stéphane CORBEIL
Maître du temps	Sans objet

### Participants :

- ✓ BEY Maxime
- ✓ CORBEIL Stéphane
- ✓ CORNEVAUX Sylvestre
- ✓ DOUZANT Francis
- ✓ END Jérôme
- ✓ MASCHINO Agnès
- ✓ VIRION Raymonde
- ✓ ZIMMERMANN Dominique

### Absents excusés :

- ✓ DOSSMANN Patricia
- ✓ KUNTZ Olivier
- ✓ VERZINI Yannick
- ✓ URBAIN Xavier

## SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

1. Examen des dossiers de demande d'aide dans le cadre du dispositif de soutien financier au ravalement de façades
2. PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durable)
3. Questions diverses

### Ordre du jour

### Intervenant(s)

Point n°1

Agnès MASCHINO, Jérôme END,  
Vice-Présidente Maire

Madame Agnès MASCHINO, Adjointe au Maire déléguée aux Finances et à l'Urbanisme indique aux membres de la commission avoir reçu deux demandes dans le cadre du dispositif de soutien financier au ravalement de façades : M. GUIBERT Richard, M. BOULARD Claude.

Les membres passent ensuite à l'étude des dossiers dans l'ordre d'enregistrement. Un complément de dossiers sera demandé à M. GUIBERT portant sur les surfaces à rénover visibles depuis l'espace public et un RIB.

Après complétude, le dossier sera réexaminé lors de la prochaine commission. Concernant le dossier de M. BOULARD, celui-ci étant complet, les membres décident d'octroyer l'aide maximale soit 2 000,00 €.

Cette aide sera confirmée par une décision du conseil municipal et après étude et explication du calcul posé par le règlement. Le versement sera effectif après transmission des pièces administratives nécessaires par le bénéficiaire.

**Ordre du jour****Intervenant(s)**

Point n°1 (suite)

Les membres de la commission demandent que lors de la transmission des dossiers à la commission, par le secrétariat de mairie, les RIB des demandeurs ne soient pas transmis pour des raisons de confidentialité.

**Ordre du jour****Intervenant(s)**

Point n°2

Jérôme END,  
Président

Agnès MASCHINO,  
Vice-présidente

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est une pièce du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui définit le projet communal porté par le document d'urbanisme. Débattu une première fois en Conseil Municipal le 9 juillet 2018, le PADD a dû être modifié à la suite de la réunion de présentation du projet de PLU aux Personnes Publiques Associées (PPA), les services de l'Etat ayant demandé à ce que l'objectif démographique soit réduit.

Le PADD s'articule autour de 5 orientations générales :

- Assurer un développement volontariste en tenant compte des équilibres du territoire du saulnois
- Valoriser les atouts patrimoniaux et architecturaux
- Conforter le tissu économique et maintenir ses grands équilibres
- Contribuer à la nécessité multimodalité et à la réduction de l'empreinte énergétique du territoire
- Préserver les socles environnementaux et paysagers.

Les membres de la commission prennent connaissance des objectifs démographiques et du quota de production de logements. La prétention d'accroissement démographique serait de + 5 % à l'horizon 2030, représentant ainsi 65 habitants de plus. La proportion raisonnable de desserrement des ménages serait de 2,1 personnes par ménage à cette même période. Les besoins en matière de logements (pour compenser le desserrement et pour répondre à l'objectif démographique des + 5 %) seraient ainsi de 60 habitations.

Cette production envisagée dans le PLU s'établirait comme suit :

- Construction en dents creuse : 7
- Reprise logements vacants : 20
- Zone 1AU Allovins : 6
- Zone 1AU Combattants : 13
- Zone 1AU Grand Parc : 14

La zone 2AU verrait le maintien de la faisabilité d'une nouvelle brigade de gendarmerie dans le cadre de l'action de service public.

L'idée d'une concession d'aménagement avec un bureau d'études spécialisé est validée par les membres de la commission.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame La Vice-Présidente lève la séance à 19h20

Agnès MASCHINO,  
Vice-Présidente de la Commission

